

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, convoqué le 08 novembre 2021, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. Bernard CORRE (Maire), M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M. GODEFROY, M^{me} BRADEL, M. MARQUIS, M. FAYET, Mme GAILLE, M. BUCK, M^{me} PORTEJOIE, M. GOUGAT, M^{me} GONDAT, M^{me} FINAT, M. BERTIN, M. LEDET et M^{me} RICHE (Conseillers municipaux).

Représentés : M^{mes} BOUILLOU et ARNOUX, M. MORIGNAT

Absente : Mme GOUBEL

Mme GONDAT a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION, à l'unanimité, du compte-rendu du 27 septembre 2021 par les membres présents.

Monsieur BERTIN informe l'assemblée qu'il enregistre la séance.

Monsieur le Maire demande à pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité.

I/ DELIBERATIONS :

1/ SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire présente la reconduction des 12 services communs précédemment mutualisés pour la période 2022-2026 : ADS (urbanisme), ressources humaines, finances, marchés publics-achats, conseil juridique, systèmes d'information, archives, bâtiments, voiries et réseaux, espaces verts, sports et centre technique intercommunal pour le secteur nord de l'agglomération. Seul le service ADS est payant (5 923€ annuels). D'autres secteurs d'activité sont à l'étude et sont envisagés pour le nouveau schéma 2022-2026 : action sociale, moyens généraux/logistique/secrétariat, systèmes d'information et communication. Les élus votent cette proposition à la majorité (abstention : Mmes SOARES et RICHE, MM. BERTIN, MORIGNAT et LEDET).

2/ PACTE FISCAL ET SOLIDARITE TERRITORIALE

La loi LAMY du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, impose l'adoption d'un pacte fiscal et financier de solidarité en concertation avec ses communes membres. Dans ce cadre, Vichy Communauté a mis en place une commission spécifique *Pacte Fiscal et Solidarité Territoriale*. A l'issue des travaux de la commission qui s'est réunie les 18 février, 30 mars, 26 mai, 31 août 2021 et du bureau communautaire du 16 septembre 2021, il nous a été transmis, pour avis, le projet de pacte fiscal et financier de solidarité, pour la durée du mandat. Ce pacte est complémentaire du dispositif centre-ville – centre bourg et pourra être ajusté dès 2022, à l'issue de la phase d'étude pour la revitalisation des centres-bourgs.

Consultés pour avis, les élus ont rendu un avis favorable par 7 voix pour (MM. CORRE Bernard et CROUZIER, et Mmes BOUILLOU, GAILLE, JAYAT, BRADEL et ARNOUX), 2 contres (MM. BERTIN et MORIGNAT) et 13 abstentions.

3/ BUDGET

Pour honorer des dépenses imprévues, il est nécessaire de transférer de l'opération 113 (« VNRS ») une somme de 1 009€ vers l'opération 111 (« Mille Club ») suite à une intervention sur l'armoire positive ; et une somme de 21 832€ vers l'opération 159 (« Centre Bourg ») pour les travaux de réhabilitation du 1, place des Guinards. Accord unanime des élus.

4/ EVOLEA

Dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un pavillon locatif social sise 19 rue des Roussilles, et à la demande de la Préfecture, les élus se prononcent favorablement (4 abstentions : MM. QUAIRE, LEDET, Mmes FINAT et RICHE)) à l'aliénation de ce bien immobilier par le locataire actuel.

5/ DROIT DE PLACE

Dans le cadre d'une simplification du traitement des droits de place pour les commerçants ambulants, les élus fixent à l'unanimité un seul tarif journalier (12€) et suppriment la période de gratuité de 3 mois.

6/ SIVOM

Après approbation par le comité syndical du SIVOM, ses communes adhérentes sont invitées à valider ses nouveaux statuts. Ces changements ont un impact secondaire sur notre collectivité. Accord unanime des élus.

7/ URBANISME : alignements

A l'unanimité, les conseillers votent les acquisitions suivantes :

Propriétaires	Adresse	Notaire	Parcelles	Surface en m²	Taux	Total
André CHERVY	Rue des Vergers	CORRE	AN n°570	6	3,00 €	18,00 €
GORALSKI/PENE	Impasse de l'Est	PICARD	AK n°380	70	3,00 €	210,00 €
PIGNOLO	Rue des Bordes	BOISSY	AR n°616	46	3,00 €	138,00 €
				122		366,00 €

8/ ASTREINTE HIVERNALE

Comme chaque année, une période d'astreinte de 3 mois est votée afin que le personnel technique puisse assurer l'entretien de la voirie (en cas de neige, verglas, obstacles divers, etc...). La période est fixée à l'unanimité du 29 novembre au 27 février 2022, et sera assurée hebdomadairement par un agent qui percevra une indemnité prévue par décret.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Présentation des Lignes Directrices de Gestion par Mme SOARES qui comportent les objectifs en matière de personnel communal pour le mandat en cours.

- concessions du cimetière : une procédure longue de reprise de concession a commencé afin de libérer des emplacements, de créer un ossuaire et de rédiger un règlement du cimetière.

* * * * *

III/ QUESTIONS ORALES

M. BERTIN pose les questions de la liste de l'opposition et obtient les réponses suivantes :

- Pourquoi la municipalité a-t-elle effectué des travaux de voirie (busage fossés et élargissement voirie) sur la commune de Saint-Germain-des-Fossés ? Nous attendons toujours la réponse ! : afin de régler le problème de la desserte par le SICTOM des maisons de la rue des Joncs, les agents communaux ont pris l'initiative d'y effectuer des travaux d'aménagement croyant que les 2 côtés de cette voirie appartenait à Creuzier-le-Vieux. En effet, seules les maisons d'habitation se situent sur le territoire de notre commune. La mairie de Saint-Germain-des-Fossés en a été informée.

- Pourrions-nous avoir un retour sur :

- l'aide aux démarches administratives : ce service ne fonctionne pas pour l'instant faute de demandeur en dépit de l'installation de matériel informatique adapté dans la salle du Conseil Municipal.

- le dispositif « ville vie vacances » : la Préfecture nous a signalé que ce dispositif ne pouvait s'appliquer que dans les zones sensibles, ce qui n'est bien sûr pas le cas de notre commune.

- Plusieurs parents (écoles maternelle et élémentaire) nous ont alertés sur la non réception des factures de cantine depuis la rentrée scolaire de septembre. Pour quelles raisons ? : la mise en place du prélèvement automatique (SEPA) a retardé le traitement de la facturation du mois de septembre. Les parents concernés ne recevront pas plusieurs factures à payer en même temps : des délais raisonnables seront octroyés par le Trésor Public.

- Qu'en est-il de la vente du local de l'esthéticienne ? : le notaire de Mme BRAULT ne nous a réclamé que récemment un état descriptif de division. Nous avons mandaté le géomètre ROBIN aussitôt et ce document sera envoyé directement au notaire mercredi 17 novembre. Nous espérons une signature rapide de l'acte de vente.

Séance levée à 20h45